

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1369

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	1 442 297 816	0
Intégration et accès à la nationalité française	408 610 814	0
TOTAUX	1 850 908 630	0
SOLDE	1 850 908 630	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	1 279 742 068	0
Intégration et accès à la nationalité française	408 664 692	0
TOTAUX	1 688 406 760	0
SOLDE	1 688 406 760	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 1 850 908 630 € les autorisations d'engagement et de 1 688 406 760 € les crédits de paiement de la mission « Immigration, asile et intégration ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 1 442 297 816 € en autorisations d'engagement et de 1 279 742 068 € en crédits de paiement du programme « Immigration et asile » ;
- une majoration de 408 610 814 € en autorisations d'engagement et de 408 664 692 € en crédits de paiement du programme « Intégration et accès à la nationalité française ».